

1. Penser sécurité

- 1 Ayez une bonne **GESTION DES CLÉS**.
- 2 Ayez une attention particulière à **l'éclairage**.
- 3 Privilégiez **un seul accès à l'église** depuis l'extérieur.

Ouverture de l'église : une fermeture complète en-dehors des célébrations n'est pas une solution pour lutter contre le vol. **Rendez votre église accueillante**. Chaque paroissien peut être sensibilisé sur les bons gestes de prévention.

Mesures mécaniques

Augmentez la résistance de toutes les ouvertures de l'édifice. Faites le tour des fenêtres fragiles, soupiraux ...

Vérifiez l'état de la menuiserie et du verrouillage des portes.

Sécurisez les portes secondaires.

Mesures électroniques

Installez des **caméras**

Installez des spots avec **détecteurs** de mouvements à proximité des portes

Rendez votre église visible : par un **bon éclairage** à l'extérieur.

Installez un **système d'alarme**

Conseils

Gérez bien vos clés : évitez la circulation excessive des clés ; ne les cachez pas dans des endroits faciles à trouver. Autant que possible, évitez de les cacher dans l'église. **Évitez de les laisser traîner**.

Désignez une personne responsable des clés.

Ouverture et sécurisation des églises



Se sécuriser, c'est avant tout prendre de bonnes habitudes

2. Points sensibles

L'accès à l'église : privilégiez un accès par une porte unique. La sécurité de l'accès sera particulièrement renforcée. Évitez l'entrée par les portes secondaires.

Portes secondaires : bloquez de l'intérieur les accès qui ne sont pas utilisés.

Surveillez les ouvertures faciles d'accès, les annexes et les recoins qui permettraient d'entrer dans l'église. Taillez suffisamment bas les plantations devant et autour de l'église. Surtout à l'arrière, accès privilégié par les voleurs.

Les bonnes clés

pour dissuader les voleurs dans nos églises



Rédiger l'inventaire permet de référencer les objets de valeur. Prendre des photos des objets facilitera les procédures en cas de vol ou sinistre.

3.

En cas de vol dans l'église

Les démarches

1. **Portez plainte** rapidement auprès de la Police (Tél 101). Ne touchez à rien pour ne pas effacer les traces laissées
2. **Prévenez le Service Patrimoine de votre diocèse** : voir **cipar.be** ou **contact** au verso.
3. **Donnez tous les renseignements** sur l'objet volé (description et photos).

Le CIPAR diffusera les informations sur son site Internet et avertira la presse. Le CIPAR pourra alerter les instances compétentes. Avertissez votre assurance si les biens sont assurés.

Vous pouvez faire gratuitement appel au conseiller en prévention vol de votre zone de police ou de votre commune. Vous trouverez ses coordonnées sur le site www.besafe.be de la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur.

Se sécuriser,
c'est avant tout prendre
de bonnes habitudes

Et moi, paroissien ?



Demandez aux membres
de votre communauté et
aux voisins proches de l'église
d'avoir **un œil vigilant**.



Si vous constatez
quelque chose de suspect
prenez contact avec
la police au 101.

Sauvegarder le patrimoine !

Évitez de laisser des objets
de valeur visibles



Ancrez les statues,
qu'elles soient hors de portée.



Mettez les objets
de valeur en sécurité,
et surtout **photographiez**
ces objets pour mieux
les protéger !



concept / pvgraphe

Ouverture et sécurisation des églises



CIPAR

infos &
conseils
cipar.be



Contact :

CIPAR info@cipar.be - 0478 63 66 42

Evêché de Liège Isabelle.leclercq@evechedeliege.be - 04 223 42 12

Evêché de Malines-Bruxelles
Laurent.temmerman@diomb.be - 010 23 52 64

Evêché de Namur acf@diocesedenamur.be - 0498 71 03 16

Evêché de Tournai acf@evechetournai.be - 0470 10 24 68

À afficher
dans
la sacristie

Les
bonnes
clés

*pour dissuader
les voleurs
dans nos églises*

Avec le soutien de :



Numéro utile pour cette église